



Question écrite :
Charte des jardins : promotion active

R	25.3.2021
Conseil	M61

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères Municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

La préoccupation écologique est dans toutes les têtes. La municipalité par ses différents projets de réflexions autour de l'arbre et la nature en ville s'en fait l'écho auprès de la population et engage un questionnement quant à l'impact que chacun peut avoir sur la biodiversité.

C'est le printemps et avec lui les travaux d'entretien et d'aménagement de nos alentours vont tantôt débiter. Chacun selon ses projets pourra ou devra alors se référer au **règlement communal sur les constructions (RCC)** qui définit l'usage du sol et établit les règles de construction.

Ce règlement se réfère depuis quelques années à la Charte des Jardins qui figure dans ses documents annexes et deux de ses articles, *Art.31 et Art.32*, concernent directement la biodiversité.

Mais cette charte est-elle suffisamment connue des particuliers et des professionnels : (architectes, paysagistes, commerçants) et est-elle suffisamment diffusée ? Force est de constater que bien des nouvelles haies sont encore trop souvent faites de thuyas ou d'essences hybrides et que nos concitoyen-nes-s ne tiennent pas compte de ces 2 articles ni ne se préoccupent de cette charte, pourtant signée par la commune et citée dans son RCC. Ne serait-ce pas le moment d'en faire la promotion et la diffusion, ce à quoi la municipalité s'est engagée en la signant ? Peut-être par le biais d'une information tout ménage ainsi que d'une information ciblée aux professionnels ? Le rôle du CM est non seulement de faire respecter les articles de son règlement, mais aussi d'inciter ses habitants à consulter et se référer à cette charte.

Ma question est la suivante : La municipalité compte-t-elle tenir les engagements de promotion et de diffusion de la charte des jardins ? et comment fait - elle ou compte-t-elle faire pour faire respecter les articles 31 et 32 de son RCC.

Pour information j'ai proposé un article qui devrait paraître dans le prochain journal de Porrentruy. Mais j'attends de nos autorités un peu plus qu'un article, mais une vraie invitation à : consulter, se référer et signer la charte des Jardins ainsi qu'à faire respecter le RCC.

Groupe PS - VERTS

Céline Bédât Heusler